

# Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)



A partir du 1<sup>er</sup> juillet, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle subventionne jusqu'à **250€** par foyer pour l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE) qu'il soit neuf ou d'occasion.

**Plus d'informations sur [paysdelarbresle.fr](http://paysdelarbresle.fr)**

- À retourner à la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle :
- par courrier : Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle - Vélo à Assistance Electrique - 117 rue Pierre Passemard - 69210 L'Arbresle.
  - par mail : [mobilites@paysdelarbresle.fr](mailto:mobilites@paysdelarbresle.fr)
  - directement sur place : 117 rue Pierre Passemard - 69210 L'Arbresle selon les horaires d'ouverture de la CCPA.

## COORDONNÉES

NOM et Prénom

Adresse

Code postal

Commune

Téléphone

E-mail

## PIÈCES À JOINDRE AU FORMULAIRE

Copie d'un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone, attestation d'achat du notaire...).

Copie de la facture d'achat qui doit être postérieure à la date du 01/07/2023.

Relevé d'Identité Bancaire (du mandataire pour le groupement d'habitant) au même nom que le présent formulaire.

**Attention, la facture et le RIB doivent être au même nom que celui du formulaire.**

### Partie à remplir par le demandeur

**Je m'engage à ne demander qu'une seule subvention par foyer.**

**J'autorise la Communauté de Communes à conserver mes coordonnées pour m'accompagner dans la mobilité durable.**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de l'opération de financement de récupérateurs d'eau. Le destinataire des données est la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

### Cadre réservé à la CCPA

Demande validée le :

Fait à

, le

Signature du demandeur